



Département du Nord
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 juillet 2026

Date de convocation

30 JUIN 2026

Date d'affichage

30 JUIN 2026

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-26-52

Objet

**Création d'un emploi
fonctionnel de
Directeur Général
Adjoint des
Services à temps
complet**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe - Céline PLATEEL-THUIN, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, , Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Virginie MELKI-TETTINI, Karim BERBACHE, Malika LERICHE, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Serge MOREAU, adjoint au Maire, avait donné procuration à Clément LEFEVRE, conseiller municipal délégué
Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Frédéric BROUTIN, conseiller municipal délégué.
Edwige PAYE – BEN YASMINA, adjointe au Maire, avait donné procuration à Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée.
Aurore FARENEAU-FOURNIER, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Jérôme LEMAN, conseiller, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller.
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.
Laurent JEANNAS, conseiller, avait donné procuration à Ludovic MORTAGNE, conseiller.

Secrétaire de séance : Jimmy LEGRAIN

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2026

Rapport :

Monsieur le Maire rappelle à l'organe délibérant que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il précise que les communes de plus de 10 000 habitants peuvent créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services.

Monsieur le Maire expose qu'il apparaît nécessaire de renforcer l'organisation et la coordination des services municipaux afin d'accompagner les projets structurants de la collectivité, d'assurer la continuité de la direction administrative et de seconder le Directeur Général des Services dans l'exercice de ses fonctions.

L'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services aura notamment pour mission:

- d'assister le Directeur Général des Services dans la coordination et le pilotage des services municipaux ;
- de participer à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité ;
- d'assurer le suivi et la conduite des projets transversaux ;
- d'encadrer et coordonner les services placés sous son autorité ;
- de garantir la continuité du fonctionnement administratif de la collectivité.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire territorial relevant d'un grade de catégorie A de la filière administrative, notamment du cadre d'emplois des attachés territoriaux, par voie de détachement.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, et conformément aux dispositions de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, l'emploi pourra être temporairement pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1, L.412-6 et suivants et L.332-14 ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois administratifs de direction des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de renforcer l'organisation et la coordination des services municipaux ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et l'efficacité de la direction administrative de la collectivité ;

Considérant que la commune de Marly, forte de plus de 10 000 habitants, remplit les conditions réglementaires permettant la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet à compter du 09 juillet 2026,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales au budget communal – chapitre 012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Clément LEFEVRE,

Après en avoir délibéré,

25 voix pour, 8 contre (J. LEMAN, V. MELKI-TETTINI, K. BERBACHE, M. LERICHE, L. MORTAGNE, E. THIEME, MC. MINCHILLI, L. JEANNAS).

- ADOPTE la proposition.

Le secrétaire

Jimmy LEGRAIN



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 16.07.2026.....
Document exécutoire à compter du 16.07.2026